



en 1173. Elle défend expressément aux hommes de la commune de prendre femmes au dehors. De là vint, suivant Louvet, « qu'autrefois tant de bourgeois étoient unis entre eux par des liens de parenté, et que les femmes de Senlis étoient si fécondes, qu'elles avoient rendu cette cité grandement peuplée (1) ».

Les jurés, chargés à Senlis de faire observer les libertés garanties par la charte de commune, devoient prêter serment d'impartialité. On démolissoit la maison des habitants qui refusoient de se soumettre aux prescriptions de cette charte. Elle ne leur avoit pas été accordée gratuitement; pour l'obtenir, ils s'étoient obligés de payer au roi 208 livres, 60 muids de blé méteil et 60 muids de vin par an. Ces charges devinrent si onéreuses dans la suite, que, pour s'en affranchir, les bourgeois sollicitèrent l'abolition de leur commune. Elle fut prononcée par un arrêt du parlement du 16 février 1319, qui supprima le maire, les jurés, le beffroi, le sceau et la cloche de la ville, et créa une prévôté royale à Senlis. Quelque temps après, Charles le Bel rendit aux habitants le droit de beffroi. L'hôtel de ville, situé au carrefour de l'*Apport-au-Pain*, fut recons-

(1) *Histoire et antiquitez de Beauvais*, t. II, p. 15.



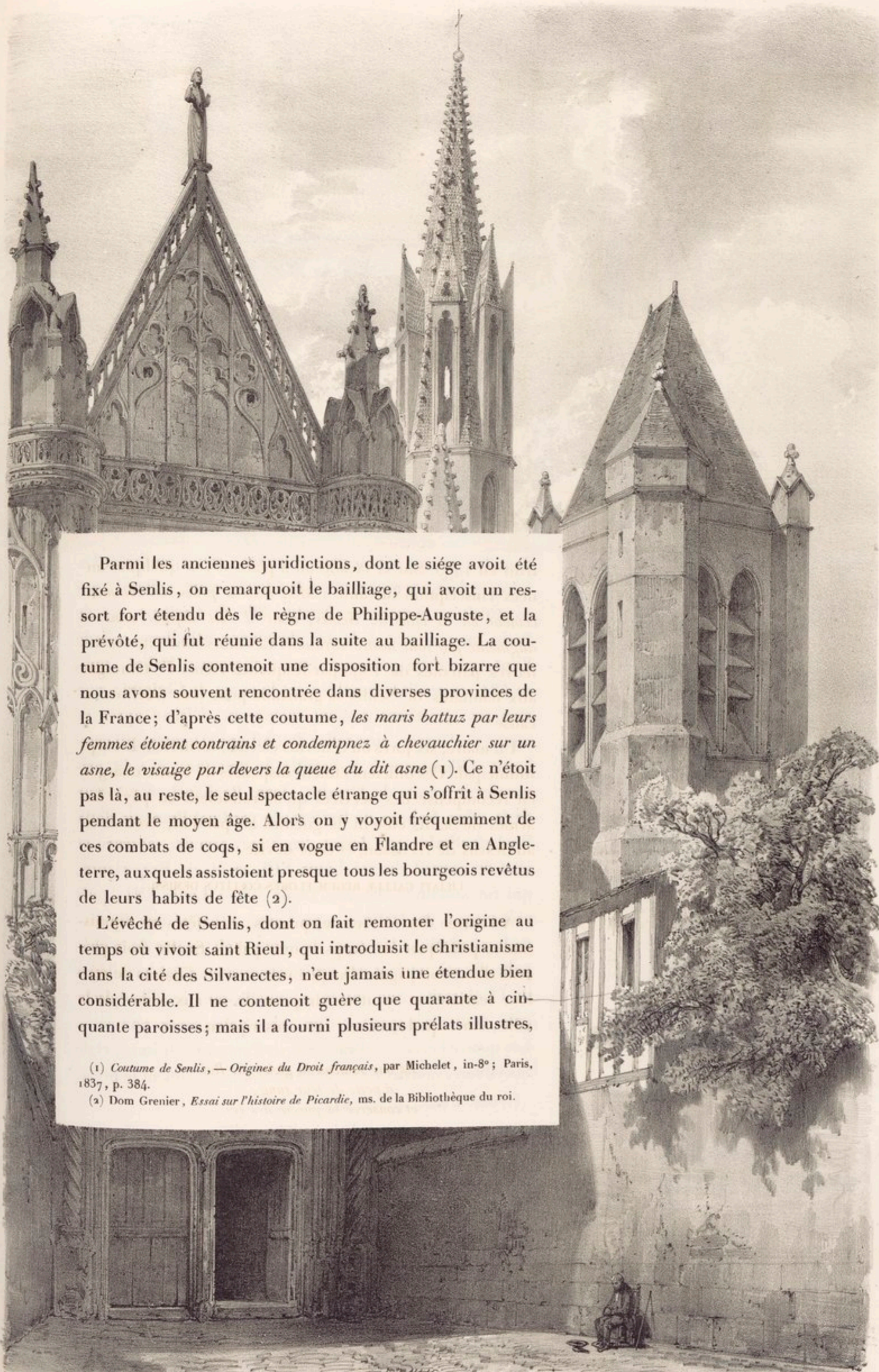
NOTRE-DAME, SENLIS

A. Dauvrat lith. 1845

Imp. par Lesclapart Frères

P. Blanchard del.

115278



Parmi les anciennes juridictions, dont le siège avoit été fixé à Senlis, on remarquoit le bailliage, qui avoit un ressort fort étendu dès le règne de Philippe-Auguste, et la prévôté, qui fut réunie dans la suite au bailliage. La coutume de Senlis contenoit une disposition fort bizarre que nous avons souvent rencontrée dans diverses provinces de la France; d'après cette coutume, *les maris battuz par leurs femmes étoient contrains et condempnez à chevauchier sur un asne, le visaige par devers la queue du dit asne* (1). Ce n'étoit pas là, au reste, le seul spectacle étrange qui s'offrit à Senlis pendant le moyen âge. Alors on y voyoit fréquemment de ces combats de coqs, si en vogue en Flandre et en Angleterre, auxquels assistoient presque tous les bourgeois revêtus de leurs habits de fête (2).

L'évêché de Senlis, dont on fait remonter l'origine au temps où vivoit saint Rieul, qui introduisit le christianisme dans la cité des Silvanectes, n'eut jamais une étendue bien considérable. Il ne contenoit guère que quarante à cinquante paroisses; mais il a fourni plusieurs prélats illustres,

(1) *Coutume de Senlis*, — *Origines du Droit français*, par Michelet, in-8°; Paris, 1837, p. 384.
 (2) Dom Grenier, *Essai sur l'histoire de Picardie*, ms. de la Bibliothèque du roi.

Blanchard del et lith. PORTAIL DU NORD. NOTRE DAME DE SENLIS. Imp. par Desvry Libraire

M5280